



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Soudan

Question écrite n° 44360

Texte de la question

M. Claude Gaillard appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation au Soudan. L'action du régime islamiste fondamentaliste qui y a pris le pouvoir et la guerre civile qui est menée dans ce pays ont des conséquences extrêmement dramatiques pour la population et vont totalement à l'encontre de la recommandation des médiateurs de l'ICADD et de l'OUA. La France a voté au sein de l'Union européenne et de la commission paritaire UE/ACP l'exclusion du Soudan des accords de Lomé et l'embargo sur les armes ; elle a voté maintes fois à la commission des droits de l'homme des Nations Unies des sanctions contre le Soudan pour son action terroriste qui inquiète également l'OUA. Elle aide l'action humanitaire. Cependant, des sources françaises, soudanaises et autres, affirment que depuis 1990 la France soutient la politique du gouvernement soudanais par des aides militaires, policières et diplomatiques dont la commission nationale consultative des droits de l'homme s'est émue dans un avis du 23 mai 1996. Il remercie par avance M. le ministre de bien vouloir apporter tous éclaircissements sur ce sujet difficile.

Texte de la réponse

La politique de la France à l'égard du Soudan s'inscrit dans le cadre des décisions prises tant au sein de l'Union européenne qu'aux Nations Unies. Soucieuse qu'un règlement négocié permette de mettre fin à un conflit de plus de quarante années qui oppose le régime en place à Khartoum à des mouvements de rébellion dans le sud du pays, et dont les populations civiles sont les premières victimes, la France soutient toute initiative qui permet d'instaurer un dialogue entre les parties en présence. À cet égard, elle considère qu'il appartient en premier lieu aux pays de la région d'assumer leurs responsabilités. C'est pourquoi elle a accueilli très favorablement la médiation entreprise en 1993 sous l'égide de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), dont le siège est à Djibouti. Bien que la négociation ait été quelque peu ralentie ces derniers mois en raison des réaménagements internes de l'organisation, de nouvelles perspectives semblent s'offrir notamment avec la création d'un mécanisme de prévention et de gestion des conflits. La France est en tout cas déterminée à apporter son plein soutien à tout développement qui permettrait de progresser sur la voie d'une paix conforme aux aspirations légitimes des populations soudanaises. Elle œuvre en ce sens auprès des dirigeants des pays membres de l'IGAD. Compte tenu de ces éléments, l'on ne peut qu'être surpris de voir des allégations répandues sur un prétendu soutien militaire de la France au gouvernement de Khartoum, soutien dont la Commission nationale consultative se serait émue dans son avis du 23 mai 1996. Le texte en question ne critique nullement le Gouvernement français. La France respecte strictement la décision du Conseil de l'Union européenne du 15 mars 1994, qui a invité les États membres à appliquer un embargo sur l'exportation d'armes à destination du Soudan.

Données clés

Auteur : [M. Gaillard Claude](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44360

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 octobre 1996, page 5594

Réponse publiée le : 30 décembre 1996, page 6846